[OK] Demande de sortie de locataire avant la date de fin de bail

---
Par Sannazzarotiti

Bonjour, le propriétaire d'une maison où reside une famille d'amis leur à demander de quitter les lieux pour septembre 2023, avec un préavis de 6 mois. Mais la date de renouvellement/ fin de leur bail est en mai 2024. A t'il le droit de faire cela ?

Il dit que c'est pour loger sa fille, est-ce que ca en fait un motif suffisant ?

Merci par avance de votre aide.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non : congé de reprise pour "loger sa fille" n'est possible qu'à l'échéance du bail.
cf article 15 de la loi n°89-462

Ou alors il leur propose une indemnité "motivante" pour qu'ils quittent d'eux mêmes (exemple : 6 mois de loyer, pas de préavis et pas d'état des lieux de sortie)

Par Sannazzarotiti

Merci yapasdequoi pour ta réponse. Une derniere question, il y a un bail a leur nom (2015) puis suite a un changement de d'identité en prefecture un avenant au bail a eu lieu en 2017. Quel est la date de reconduction du bail ? Celle du contrat de base ou la date de l'avenant.

Par yapasdequoi

L'avenant n'a modifié que le nom des locataires. Aucun impact sur les dates.

Par Sannazzarotiti

Merci pour vos reponses